



Expertise suite à dégats des eaux

Par Florence0701

Bonjour,

Je me pose une question suite à une expertise après un dégats des eaux l'expert de mon assurance à établit un montant des dommages mais l'artisan que j'ai choisit à fait un devis avec un montant plus élevé . Est-ce-que l'artisan est obligé de respecté le montant mentionné par l'expert sachant qu'au final s'est l'assureur du propriétaire qui paye en partie les travaux avec le propriétaire?

J'ai également une autre question , le propriétaire à signer le devis de l'artisan que j'ai choisit et à donner un acompte .

Et hier il m'appelle pour dire que le montant estimer par l'expert de mon assurance n'est pas le même que celui sur les devis, est-ce-qu'il peut annuler les travaux prévu ?

Sachant que son assurance n'a aucunement mandaté un expert pour qu'il fasse sa propre estimation.

Cordialement,

Florence